



## SOUTIEN VIGILANT POUR LOÏC !

Le 7 juin 2016, des militant-es, en pleine lutte contre la loi Travail et pour une réforme juste des annexes 8 et 10, ont occupé le Medef.

Notre camarade Loïc a été mis en examen après 48 heures de garde à vue, pour « violence en réunion », alors que c'est lui qui a été victime de coups pendant l'action !

Une audience était organisée aujourd'hui, alors que la propre plainte de Loïc, contre le responsable de la sécurité du Medef n'a toujours pas été instruite par le parquet ! Son avocate a réussi à obtenir le report du procès, dont nous aurons la date le 15 décembre prochain.

Le Medef a par contre obtenu l'instruction d'une seconde plainte, vidéo-surveillance à l'appui, contre 6 autres camarades présents lors de l'occupation.

N'est-ce pas la preuve d'une manipulation du parquet et d'un procès politique, au service de la criminalisation du mouvement social ?

Nous exigeons que la plainte de Loïc soit instruite et nous continuons la lutte pour soutenir tous les inculpés du mouvement du 7 juin, et plus largement tous les militant-es mis en cause et poursuivis suite à des actions syndicales.

*Paris, le 08/12/2016.*

Fédération Nationale des Syndicats du Spectacle, du Cinéma, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle Cgt  
14-16, rue des Lilas 75019 PARIS - 01 48 03 87 60 - [www.fnsac-cgt.com](http://www.fnsac-cgt.com) - [cgtspectacle@fnsac-cgt.com](mailto:cgtspectacle@fnsac-cgt.com)